

MARATHON DES GRANDS CRUS

Le conseil municipal est informé de la demande de l'association de la route touristique des grands crus sur la nature des animations prévues à Morey Saint Denis le 26 octobre 2002. Toutes les activités de l'année précédente sont reconduites. L'association « les Terroirs de Morey » réunira son bureau avant de rendre compte de sa décision.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

scrutin du 9 juin 2002 1^{er} tour

tranches horaires :

<i>de 8 h à 10 h</i>	Laurent PONSOT	Jean Paul MAGNIEN	Pierre GROISON
<i>de 10 h à 12 h</i>	Nadine PORCHERET	Claudette COQUARD	Jean Claude SIRI
<i>de 12 h à 14 h</i>	Marie Laurence DESCIEUX	Pierre BOISSET	Pascale PARETI
<i>de 14 h à 16 h</i>	Jeanine MIRESSI	Thierry ODOUL	Jean Claude SIRI
<i>de 16 h à 18 h, et dépouillement</i>	Christian JEANNE	Pierre BOISSET	François DE LA GRANGE

scrutin du 16 juin 2002 2^{ème} tour

tranches horaires :

<i>de 8 h à 10 h</i>	Laurent PONSOT	Jean Paul MAGNIEN	Pierre GROISON
<i>de 10 h à 12 h</i>	Nadine PORCHERET	Claudette COQUARD	Gérard TARDY
<i>de 12 h à 14 h</i>	Marie Laurence DESCIEUX	Gérard TARDY	Pascale PARETI
<i>de 14 h à 16 h</i>	Jeanine MIRESSI	Thierry ODOUL	Jean Claude SIRI
<i>de 16 h à 18 h, et dépouillement</i>	Christian JEANNE	Pierre BOISSET	François DE LA GRANGE

CONVENTIONS EDF GDF

Dans le cadre des travaux de restructuration de 5 logements et d'un local commercial et pour la réalisation des branchements aux réseaux EDF et Gaz, la commune est appelée à passer trois conventions de servitude avec EDF pour :

1. une ligne électrique souterraine sur la parcelle AO 46 « Le Village »
2. une ligne électrique souterraine sur la parcelle AO 47 « Le Village »
3. une canalisation gaz souterraine sur la parcelle AO 46 « Le Village »

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions et les actes authentiques relatifs aux dites conventions par devant Maître Nourissat, notaire à Dijon, Côte d'Or.

S.C.O.T. du PAYS DIJONNAIS

Le conseiller général de Côte d'Or transmet un courrier dans lequel il récapitule tous les objectifs du SCOT et toutes les propositions qui seront soumises à l'étude de ses membres .
Le conseil municipal est invité à réfléchir lui aussi sur le sujet et à présenter ses propres réflexions.

OUVERTURE DE CREDIT

Après avoir étudié les propositions de différents banques sur l'ouverture d'une ligne de crédit, le conseil municipal décide, pour ses besoins ponctuels de trésorerie concernant les travaux de restructuration de 5 logements et d'un local commercial, de contracter auprès du Crédit Agricole de Côte d'Or, une ouverture de crédit dans les conditions suivantes :

- ☒ montant : 400 000 €
- ☒ durée : 1 à 2 ans
- ☒ taux variable : index T 4 M + 0,20 %
- ☒ périodicité de calcul des intérêts : trimestrielle
- ☒ frais dossier, parts sociales, commissions de réservation : NEANT
- ☒ frais d'enregistrement : 12 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le CRCA de Côte d'Or.

CIMETIERE

Un règlement concernant le cimetière, son organisation, les normes à respecter lors du creusement des tombes ou caveaux sera établi par une commission composée de Gérard Tardy et François de la GRANGE.

REPLACEMENTS SAISONNIERS

Il est décidé de procéder au remplacement des titulaires faisant fonction de cantonnier et de secrétaire de mairie lors de leur congés annuels.

MITOYENNETE GARDERIE

Monsieur le Maire est appelé à constater des infiltrations d'eau issues de la cour de la garderie cantine 16, grande rue dans le mur de la propriété de madame POTIER Yvonne 18, grande rue.

L'évacuation sera débouchée et un caniveau relié directement au réseau pluvial sera réalisé par la commune.

STATIONNEMENT DES POIDS LOURDS

Considérant la gêne occasionnée par le stationnement des poids lourds le long de la rue des jardins, rue ribordot, chemin des petites rues, et les nuisances signalées par les riverains du parking de la rue des jardins, le maire décide de réglementer par arrêté le stationnement des camions dans tout le village, ainsi que le fonctionnement des moteurs frigorifiques bruyants. De même, des poteaux bois seront installés en face de la sortie des propriétés situées 6, rue des jardins pour empêcher le stationnement intempestif des camions à cet endroit.

CLUB BILLARD

Un projet de création d'une association de joueurs de billard est formulée par un habitant du village qui sollicite à cet égard l'autorisation d'utiliser l'ancienne salle de classe, à l'étage de la salle des fêtes pour la pratique de ce sport. Un accord de principe est donné.

TRAVAUX ENTRETIEN

Un devis sera demandé pour la réfection des peintures de certains bâtiments communaux : volets école, portez salle des fêtes, etc.

TRAVAUX SALLE DES MARIAGES

Le Conseil Municipal approuve la moins value correspondant à la suppression de la sonorisation de la salle des mariages faisant l'objet d'un avenant négatif d'un montant de 240,54 € ht, présenté par l'entreprise NOBLOT J.F. de Morey Saint Denis.

Fait et affiché le 29 mai 2002.

Le Maire, Pierre BOISSET.